

	UA	UA-1	Zone urbaine centrale et mixte de la Ville de Laval
		UA-2	Zone urbaine centrale et mixte de villes
		UA-2+	Zone urbaine centrale et mixte de villes à hauteurs plus élevées
		UA-3	Zone urbaine centrale et mixte de bourgs et villages
		UA-3+	Zone urbaine centrale et mixte de bourgs et villages à hauteurs plus élevées
	UR		Zone urbaine périphérique et mixte de la Ville de Laval, propice au renouvellement urbain
	UB	UB-1	Zone urbaine d'extension récente à Laval et Changé
		UB-2	Zone urbaine d'extension récente dans les autres communes de l'agglomération
	UH	UH-1	Tissu d'habitat historique de hameau à Laval
		UH-2	Tissu d'habitat historique de hameau dans les autres communes de l'agglomération
	UE	UEm	Zone d'activités mixte
		UEt	Zone d'activités tertiaires et technologiques
		UEc	Zone d'aménagement commerciale (ZACO)
		UEg	Secteur de la zone d'activités dédié aux aires d'accueil et terrains familiaux locatifs destinés à l'habitat des gens du voyage
	UL		Zone urbaine essentiellement dédiée aux équipements et loisirs
		ULg	Secteur de la zone d'équipements et loisirs dédié aux aires d'accueil et terrains familiaux locatifs destinés à l'habitat des gens du voyage
	U-OAPR		Zone urbaine stratégique couverte par une OAP réglementaire
	AU	AUH	Zone d'extension à destination principale d'habitat
		AUL	Zone d'extension à destination principale d'équipement et de loisir
		AUE	Zone d'extension à destination principale d'activités économiques
	AU-OAPR		Zone d'extension stratégique couverte par une OAP réglementaire
	A		Zone agricole
		Ap	Zone agricole protégée en ceinture des bourgs
	N		Zones à caractère naturel et forestier participant aux continuités écologiques
		Nf1	Secteur fluvial de valorisation des abords de La Mayenne et de ses affluents de type STECAL présentant une sensibilité environnementale faible et dont la constructibilité est limitée et autorisée sous conditions
		Nf2	Secteur fluvial de valorisation des abords de La Mayenne et de ses affluents présentant une sensibilité environnementale modérée et dont la constructibilité est limitée et autorisée sous conditions
		Nf3	Secteur fluvial de valorisation des abords de La Mayenne et de ses affluents présentant une sensibilité environnementale forte et dont seuls certains équipements et aménagements légers sont autorisés sous conditions
		Nf4	Secteur naturel fluvial correspondant aux cours d'eau La Mayenne et ses affluents
		Np	Zone spécifique de protection forte pour la qualité du milieu écologique (réservoirs de biodiversité)
		Nc	Zone spécifique dédiée aux activités de carrières
		Nn	STECAL - Zone dédiée à l'implantation de constructions, aménagements et d'activités nécessaires au développement de la ferme urbaine de Saint-Nicolas.
	Ah/Nh		STECAL Habitat : Hameau permettant les nouvelles constructions d'habitations (comblement, extensions + annexes) en campagne
	Ae/Ne		STECAL Mixte (Habitat + Activités): Secteur dédié aux activités isolées en campagne + évolution de l'habitat existant (extensions et annexes)
		Ae1/Ne1	Extension des activités existantes et création d'annexes
		Ae2/Ne2	Création de nouveaux bâtiments à usage d'activité, extensions et annexes
	Ag/Ng		STECAL pour les habitats démontables et mobiles
		Ag1 /Ng1	Aires d'accueil et terrains familiaux locatifs destinés à l'habitat des gens du voyage
		Ag2	Habitat démontable constituant un habitat permanent (type yourte, tiny house)
	At/Nt		STECAL Tourisme et Loisirs : Activités de loisirs et de tourisme (gîtes, restaurant, camping, chalets, maisons éclusières)
	Ar/Nr		STECAL Activités rurales, non agricoles : Activités non agricoles mais compatibles en milieu rural (chenils, centres équestres,...)
		Art/Nr1	Centres équestres
		Ar2/Nr2	Abris pour animaux et constructions pour activités cynégétiques de taille limitée
	AI/NI		STECAL Équipements légers de loisirs : Zones d'équipements à vocation de loisirs avec caractère naturel dominant (constructions légères, jardins familiaux)
	Aenr/Nenr		STECAL Énergies renouvelables

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Prescriptions générales

- Changement de destination (L151 -11-2° du CU)
- Marges de recul (LI I 1-6 du CU)
- Linéaires commerciaux
- Voiries et chemins d'intention
- Conditions de desserte
- Périmètres d'OAP
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Zones non aedificandi
- Emplacements réservés
- Terrains à vocation d'habitat dédié à la sédentarisation des gens du voyage
- Éléments de patrimoine à caractère intéressant
- Éléments de patrimoine à caractère remarquable
- Éléments de patrimoine à caractère exceptionnel

Éléments d'intérêt identifiés au titre de l'article L151 -19 du Code de l'Urbanisme

- Chemins de randonnée
- Murs d'intérêt
- Voies et chemins à conserver et à créer

Prescriptions environnementales

- Arbres isolés remarquables à protéger (L151-23 du CU al.1)
- Espaces boisés classés à conserver (LI I 3-1 du CU)
- Haies à planter
- Symbolique des Haies en AVAP
- Espaces boisés classés à conserver (LJ J3-J du CU)
- Haies et alignements d'arbres à préserver (L151 -23 du CU al.J)
- Zones humides Code de l'environnement et zones humides fonctionnelles à protéger
- Espaces boisés classés à conserver (LJ J3-J du CU)
- Espaces paysagers à préserver (L151 -23 du CU al.J) – Bois
- Espaces paysagers à préserver (L151 -23 du CU al.J) - Parcs et jardins
- Plantations à réaliser
- Terrains cultivés non-bâtis à protéger en zone urbaine (L151 -23 al.2)
- Secteurs de continuités écologiques des cours d'eau

Plan de protection du risque d'inondation

- PPRI - Protection forte
- PPRI - Protection moyenne
- Atlas des zones inondables

Atlas des zones inondables

- AZI - Lit mineur
- AZI - Lit moyen
- AZI - Lit majeur
- AZI - Lit majeur exceptionnel
- AZI - Plan d'eau
- AZI - Zone de grand écoulement
- AZI - Zone de stockage
- AZI - ZONE INONDABLE MAXIMALE CONNUE 1995

Information

- Bande de 100m de part et d'autre du cours d'eau La Mayenne concerné par l'OAP Bords de la Mayenne